

# Règlement des Foulées Abraysiennes 2025

## 1. Les Foulées Abraysiennes

La 16<sup>ème</sup> édition des Foulées Abraysiennes aura lieu le vendredi 06 juin 2025. Les **5Km (19h30)** et **10Km (20h15)** feront l'objet d'un départ dissocié avec des parcours identiques (1 ou 2 boucles) et les zones de départ et d'arrivée seront dans le Parc des Longues Allées.

Le nombre de participants est limité à 500 inscrits sur le 5km et 500 inscrits sur le 10 km, soit 1 000 participants au total.

## 2. L'Organisation

Cet événement est porté par la SMOC Générale, représentée par la section SMOC Course à pied dénommée "Les Lents Abraysiens".

## 3. Conditions de participation

Pour pouvoir participer aux différentes courses, certains critères doivent être remplis.

### **a. Catégories d'âge**

- 5km – Coureurs nés en 2011 et avant (A partir de Minimes)
- 10km - Coureurs nés en 2009 ou avant (A partir de Cadets)

### **b. Licence ou PPS (Parcours Prévention Santé)**

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur soit :

- **d'une licence Athlé** Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées),
- **d'une attestation PPS** datant de moins de 3 mois
- **ou pour les mineurs** : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Les licences étrangères ne sont pas acceptées.

### **c. Dispositions sanitaires liées à la Covid-19**

Tout concurrent devra se conformer aux règles édictées par le Gouvernement et la Préfecture, en vigueur le jour de la compétition.

### **d. Droits d'inscription**

La participation aux Foulées est de :

- \* 9€ pour le 5km
- \* 12€ pour le 10Km
- \* en pré-inscription par courrier jusqu'au Mercredi 04 juin 23h59, cachet de la poste faisant foi
- \* sur [www.protiming.fr](http://www.protiming.fr) jusqu'au jeudi 05 juin 23h59 (Frais de dossier : 1,10€ pour le 5km, 1,30€ pour le 10km)

Possibilité de s'inscrire lors des séances de retrait des dossards les mardi 04, mercredi 05 et jeudi 06 juin

Samedi 31 mai à la boutique **Ateliers Papilles – 16, avenue Louis Joseph Soulas à Saint Jean de Braye**  
Mardi 03 juin au magasin **Auchan –15, avenue Charles PEGUY à Saint Jean de Braye**  
Mercredi 04 juin au magasin **Rrunning – 18, rue Sainte Catherine à Orléans**  
Jeudi 05 juin à la salle de sports **L'Orange Bleue – 21, avenue Gay Lussac à Saint-Jean-de-Braye**

*Lieux à confirmer*

Il sera également possible de s'inscrire sur place jusqu'à 1/2h avant le départ des courses :

- \* 11€ pour le 5km
- \* 14€ pour le 10km

Sur chaque inscription, 1€ sera reversé à l'association « **Un sourire pour Tissem** »

Vous pouvez adresser votre bulletin d'engagement à :

**Jean RAYMOND - Foulées Abraysiennes 2024**

**144, rue des Bas Avaux – 45800 – Saint Jean de Braye** ou réaliser directement votre inscription en ligne sur le site de notre partenaire : [www.protiming.fr](http://www.protiming.fr)

#### **e. Annulation d'inscription**

Il est possible d'annuler son inscription jusqu'au samedi 31 mai 2024 inclus, sur demande adressée par courrier à l'organisation accompagnée d'un certificat médical. Un montant de 3€ sera déduit du montant restitué pour frais de gestion.

#### **f. Participants mineurs**

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation signée.

#### **g. Dossard**

Le vendredi 06 juin, les dossards sont à retirer jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course ou chez nos partenaires les 31/05, 03, 04 et 05/06 (Voir paragraphe 3.d). Passé ce délai, l'organisation se réserve le droit de réattribuer le dossard à un autre coureur. Les droits d'inscription seront perçus définitivement.

Le dossard doit être porté de façon visible sur la face avant du coureur, pendant la totalité de la compétition.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

#### **h. Acceptation du présent règlement**

Toute inscription aux Foulées Abraysiennes, entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

### **4. Assurances**

#### **a. Responsabilité Civile**

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance n°**3966967T** souscrite auprès de la **MAIF**.

#### **b. Assurance Dommages Corporels**

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive pourrait les exposer.

### **5. Règles sportives**

#### **a. Ravitaillement**

Pour les 2 courses un poste de ravitaillement sera disponible dans le Parc des Longues Allées, à chaque boucle, ainsi qu'à l'arrivée.

#### **b. Chronométrage**

Le chronométrage est assuré par la Société **Protiming**.

## **6. Classements et Récompenses**

### **a. Classements**

Les Foulées font l'objet d'un classement.

### **b. Récompenses**

L'ensemble des arrivants des Foulées se verront remettre un lot souvenir.

Une coupe sera remise aux vainqueurs selon les modalités suivantes :

#### ***Sur le 5Km et le 10km :***

- Récompense aux 3 premiers du classement scratch féminin et masculin
- Récompense au premier de chaque catégorie jeune et master

CATEGORIE	ANNEE DE NAISSANCE
Minime	2010 – 2011
Cadet	2008 – 2009
Junior	2006 – 2007
Master 0 & 1	1981 – 1990
Master 2 & 3	1971 – 1980
Master 4 & 5	1961 – 1970
Master 6 & 7	1951 – 1960
Master 8 & ...	1950 et avant

#### ***Challenge du nombre :***

Une récompense à l'association ou entreprise la plus représentée sur le 5 Km et 10 Km

#### ***Challenge du GEZI :***

Le challenge se court sur le 5 km.

Le trophée sera remis à l'équipe totalisant le cumul de temps le plus faible sur les 3 coureurs qui composent l'équipe. Il est acquis pour une durée d'un an.

### **c. Publication des résultats**

A l'issue des courses, les résultats seront disponibles sur le site de notre partenaire : **[www.protiming.fr](http://www.protiming.fr)** et celui de la Fédération Française d'Athlétisme : **[www.athle.fr/ffa.performance/](http://www.athle.fr/ffa.performance/)**

## **7. Sécurité et soins**

Les secouristes de la FFSS seront présents sur le parcours des Foulées, avec un véhicule de premier secours stationné dans le Parc des Longues Allées à proximité de la zone de départ et d'arrivée.

Des signaleurs seront placés à différents points du parcours pour assurer la sécurité des coureurs. Les rues empruntées par la course, ainsi que les bords de Canal, sont fermées à la circulation.

La Police Municipale sera présente sur le dispositif et viendra renforcer la sécurité aux abords du parcours et sur la partie empruntant la voirie fermée temporairement à la circulation.

Un PC course sera installé dans le parc pour assurer la coordination de l'organisation.

Nous vous rappelons que tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

## **8. Droit à l'image**

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image, et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celles-ci sur tout support visant à communiquer sur l'événement, ceci pendant une durée de 5 ans.

## **9. Annulation de l'événement**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, sans que les concurrents ne puissent prétendre à une indemnité ou un dédommagement.

# Bulletin d'inscription - Foulées Abraysiennes 2025

Dossard N° .....

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... Sexe : M  F

Numéro de licence FFA : ..... Attestation PPS : .....

Certificat médical  (Ne concerne que les mineurs<sup>1</sup>)

Club / Association / .....

Entreprise : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Taille maillot (S, M, L, XL, XXL) : .....

5 km (Né en 2011 ou avant) 9€

10 km (Né en 2009 ou avant) 12€

## Personne à contacter en cas d'urgence

Nom / Prénom : .....

Téléphone : .....

Par mon inscription, je m'engage à me soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement des Foulées Abraysiennes consultables sur place, sur protiming.fr et sur le site des Foulées <https://lentsabraysiens/fr/foulees/>

## Autorisation parentale pour enfant mineur (Né après le 06/06/2007)

M / Mme ..... autorise mon fils / ma fille

..... à participer à la course sous mon entière responsabilité

Date : ...../...../.....

Signature :

<sup>1</sup> Mineurs : Le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.